Dossier technique salle Jacques Fornier

Sommaire

1 - Contact ..... Page 2

2 - Présentation de Présence Pasteur ..... Page 2

3 - Fonctionnement de Pasteur ..... Page 2

4 - Recommandations ..... Page 3

5 - Règlement intérieur ..... Page 4

6 - Planning ..... Page 6

7 - Fiche technique ..... Page 7

8 - Plans ..... Page 9

Salle Jacques Fornier vue d'ensemble
Plan général
Plateau
Salle
Coupe longitudinale
Pendrillons
Gradins
Plan de masse Présence Pasteur

1 - Contacts

Direction technique :

Thierry Opigez : 06 70 19 40 13
François Vallée : 06 70 54 65 51

Mail Technique : dirtechpresencepasteur@gmail.com

2 - Présentation de Présence pasteur

Présence Pasteur est installé le temps du festival dans l'enceinte d'un lycée.
Le public est accueilli dans une grande cour arborée et au calme ou sont implantés les billetteries, un bar restaurant et les panneaux d'informations des spectacles. L'accès à la salle Pasteur (gymnase), la salle Jacques Fornier et l'Annexe se fait directement depuis la cour. Les salles de classe sont au deuxième étage du dessus de la salle Jacques Fornier. (Voir Plan de Masse)

3 - Fonctionnement de Pasteur

Le fonctionnement de Présence Pasteur est basé sur la mutualisation d'une partie du matériel et la collaboration entre les équipes pour certaines tâches.

La mutualisation consiste en l'apport par chaque compagnie d'éléments compatibles et mis en commun afin de limiter les coûts et ne pas encombrer le plateau par plusieurs systèmes en parallèle.

Cette mutualisation est nécessaire en ce qui concerne une partie du matériel son, Présence Pasteur ne fournissant qu'un système de base.

Présence Pasteur n'organise pas la mutualisation. Elle doit être faite entre les régisseurs concernés.

A cette fin nous vous communiquerons dès que possible les coordonnées administratives et techniques des compagnies partageant la salle afin vous puissiez échanger entre vous

La collaboration est utile lors des montages communs des projecteurs et de la machinerie. Chaque compagnie devra fournir **deux régisseurs pluridisciplinaires** compétents.
Les projecteurs de chaque compagnie seront installés et câblés par l'ensemble des régisseurs lors de ces journées de montage.
Une collaboration peut être mise en place aussi pendant les changements de plateau. L'équipe suivante peut par exemple donner un coup de main à l'équipe qui démonte pour gagner du temps d'installation....

Présence Pasteur met à disposition des compagnies des salles équipées d'un gril technique, d'un jeu d'orgue à mémoire, de gradateurs et du câblage électrique (voir les fiches techniques détaillées)
Il appartient aux compagnies d'apporter l'ensemble des projecteurs nécessaires à leurs spectacles.

Il en va de même en ce qui concerne la machinerie. Les compagnies doivent fournir l'ensemble du matériel nécessaire (poulies, accroche IPN, guindes contre poids etc.…)
Les accroches au grill doivent être validées par la direction technique.

Ne pas oublier les consommables : gaffeur, scotch tapis de danse, scotch alu noir (obligatoire car absence de frise), Barnier de couleur, lampe de rechange. Présence Pasteur de tient pas de stock.

4 - Recommandations

Les moments que nous allons vivre ensemble sont des moments psychologiquement difficiles, financièrement coûteux et professionnellement importants pour tous.

Une bonne organisation technique préalable et une forte structuration des équipes sont les conditions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Préparez les documents techniques et envoyez-les le plus tôt possible à la direction technique de Présence Pasteur.

Nous sommes à votre disposition pour toute question et conseil technique ou organisationnel

Votre créneau comprend : Le patch de vos projecteurs, la mise et la démise, l'entrée et la sortie des spectateurs, le nettoyage du plateau et bien sûr le spectacle !

Simplifiez ou optimisez vos installations techniques afin de gagner du temps.

Constituez votre équipe technique en conséquence

Pensez à la fatigue accumulée durant la préparation, le chargement, le voyage et le déchargement. Le montage, les réglages et les répétitions, les changements rapides entre les spectacles.

Prenez bien en compte que le montage lumière et machinerie ne peut se faire que pendant les jours de montage prévus pour des raisons évidentes de sécurité et de pratique. (Voir Planning)

Merci de lire attentivement le règlement intérieur

Ne minimisez pas le facteur stress !

5 - Règlement intérieur

1- Chaque Compagnie doit fournir à l'organisateur, pour le 15 mai au plus tard, la fiche technique et le plan lumière de son spectacle adapté à la salle spectacle. En concertation avec les régisseurs des compagnies un plan de feux global sera proposé

2 - Chaque compagnie, dès son arrivée sur place fournira à la direction technique de Pasteur les certificats d'ignifugation de ses décors et accessoires ainsi que les coordonnées de la compagnie sur Avignon (noms, fonctions, adresses, téléphones etc.…) Pensez aussi aux documents administratifs à fournir en cas de contrôle (Urssaf, inspection du travail …).

3 - La jauge du public accueilli dans chaque salle est fixée par la commission de sécurité. Il est impératif de respecter la jauge maximale de spectateurs. (Voir fiche technique)

4 - Tous les locaux du Lycée Pasteur ne sont pas à la disposition de la manifestation notamment certains étages des bâtiments et des classes qui sont sécurisés par alarme sonore et visuelle. Pour la tranquillité de tous il est interdit d'y accéder …

5 - Le stationnement des véhicules des compagnies ou des personnes accompagnatrices est interdit dans l'enceinte du lycée. Après le déchargement du matériel les véhicules devront être garés à l'extérieur.
A titre exceptionnel pour des raisons de manutention, le stationnement peut être autorisé dans la cour du lycée jusqu'à 5 jours avant l'ouverture officielle du lieu au public.

6 - Chaque compagnie devra travailler dans le cadre strict des créneaux horaires qui lui sont impartis. Présence Pasteur se réserve le droit de suspendre le spectacle de la compagnie dont le dépassement horaire viendrait à mettre en péril les représentations des autres compagnies.

7 - Chaque compagnie doit s'assurer d'avoir le personnel nécessaire et compétant requis par l'ampleur et la complexité de ses régies et de son dispositif afin de respecter les créneaux horaires impartis contractuellement.

8 - L'ensemble des installations techniques des compagnies se fait sous les directives et le contrôle des directeurs techniques de Présence-Pasteur. Ils ont toute autorité pour imposer aux compagnies un fonctionnement et des installations fiables et conformes aux règles de sécurité. De même les directeurs techniques pourront interdire la mise en œuvre de matériels n'offrant pas les garanties nécessaires de fiabilité.

9 - Dans les salles équipées de climatisation et de ventilation il est formellement interdit de changer les réglages de celles-ci. Seule la direction technique de Présence Pasteur peut intervenir sur ces équipements.

10 - Les répétitions éventuellement demandées par les compagnies en dehors des créneaux impartis, ne pourront se faire qu'avec l'accord et la présence d'un Régisseur de Présence Pasteur. Ces répétitions supplémentaires ne seront autorisées qu'exceptionnellement.

11 - Aucun essai de son ne pourra se faire après minuit.

12 - Toutes accroches ponctuelles, en dehors de celles mises en place par Présence-Pasteur, devront faire l'objet d'une demande spéciale auprès de la direction technique et comporter un descriptif précis de l'appareillage et des fonctions souhaitées ainsi qu'un bilan des forces ou charges mises en œuvre.

13 - Pendant toute la durée du montage lumière et son, ainsi que pour l'installation et la mise et démise de son spectacle, l'équipe technique de chaque compagnie sera composée d'au moins deux régisseurs pluridisciplinaires compétents. (Munis de leurs EPI : au minimum chaussures de sécurité et gants)

14 - Le démontage des installations d'éclairage, des systèmes son et accroches se fait le lendemain du dernier jour de festival, afin de ménager les équipes et par souci de sécurité. Chaque équipe sera représentée pendant toute la durée du démontage par au moins 2 techniciens compétents (Munis de leurs EPI). Ce démontage se fait sous la direction d'un régisseur général de Présence-Pasteur. Les équipes ne pourront quitter le lieu qu'après avoir obtenu son accord.

15 - Toutes les implantations d'éclairage scénique ainsi que les installations du système son, leurs câblages et leurs "patchs" seront réalisés au cours des montages communs. Il est formellement interdit d'intervenir dans ces installations après le montage commun sauf intervention de maintenance sous contrôle conjoint d'un régisseur général de Présence Pasteur et du régisseur concerné par le matériel en défaut.

16 - Ne seront installés pour chaque compagnie que les projecteurs qu'elle apporte. Il n'y aura pas de mélange de projecteurs sauf accord particulier entre compagnies. Quant au câblage électrique il doit être mutualisé pour simplifier le montage et éviter d'alourdir les perches.

17 - Pour le système son, la mutualisation (apport par chaque compagnie d'éléments compatibles et mis en commun) est la solution la plus simple pour tous afin d'obtenir une installation cohérente et peu encombrante. Cela peut permettre aussi d'alléger les coûts pour chaque compagnie.

18 - Après chaque représentation, la compagnie ayant joué doit laisser les lieux comme elle les a trouvés c'est-à-dire propres. Cette astreinte concerne : le plateau, les coulisses, le gradin, la régie et les vestiaires. Le matériel nécessaire au nettoyage est à disposition auprès de Présence Pasteur.

19 - L'accès aux salles de spectacle par le personnel d'une compagnie pendant la représentation d'une autre compagnie est formellement interdit. Le personnel d'accueil de la compagnie en cours de représentation et le régisseur général de Présence-Pasteur ont toute latitude pour en interdire l'accès.

20 - Le personnel de Présence-Pasteur n'est pas à la disposition des compagnies pour pallier une éventuelle carence de technicien ou de compétence dans l'exploitation de leur spectacle.

21 - Rappel : La consommation de toutes substances interdites par la loi ainsi que les transactions auxquelles elles peuvent donner lieu ne peuvent être tolérées dans l'espace Pasteur. Tout contrevenant s'expose à son exclusion des lieux.

22 - Le montage lumière et de la machinerie se fait uniquement pendant les jours de montages définis

23 - il est demandé aux Compagnies de signaler au plus vite tout déréglage de projecteurs et autres problèmes.
Toute intervention sur les perches et les IPN, autre que les réglages des éléments déjà en place devra être soumis à Présence-Pasteur ainsi qu'au compagnies partageant la salle. Les interventions à titre exceptionnel et en cas de problème majeur devront être effectuées sur les créneaux de la Cie et en présence d'un régisseur de Présence Pasteur.

24 - **En aucun cas il ne sera fait usage d'artifices pyrotechniques à l'intérieur de la salle**

6 - Planning

Le Jour J est le jour de la première du festival

Nous vous communiquerons la date officielle dès qu'elle sera publiée.

J-7 à partir de 14h : Accueil des compagnies. Déchargement des véhicules.
18h : Pot de bienvenue et finalisation du plan de feu commun

Une fois les véhicules déchargés, ils devront être garés à l'extérieur de Présence Pasteur

J-6 8h/12h30 et 14h/19h : Montage commun de la lumière du son et de la machinerie
20h/22h30 : Repérage des projecteurs et patch commun

De J-5 à J-2 4 créneaux de 4 heures par jour 8h/12h, 12h/16h, 16h/20h, 20h/24h :

J-1 Générale en condition, aux horaires du festival

Jour J Première du Festival

En dehors de la Générale vous disposez de 2 créneaux de 4 heures pour vos réglages techniques et vos répétitions. Le choix des créneaux se fait en concertation avec toutes les compagnies et en fonction des contraintes de chacun.

Vos deux créneaux de répétitions devront obligatoirement être séparés et non consécutifs.

En cas de plusieurs spectacles en alternance sur 1 créneau, le nombre de créneaux de répétition est valable pour 1 créneau occupé et non pour 1 spectacle

Début mars vous recevrez un planning et les coordonnées de toutes les compagnies afin de poser des options pour vos créneaux de répétitions.
Le planning global des répétitions ne sera validé que lorsque toutes les compagnies concernées seront satisfaites de leurs créneaux.

En cas de litige c'est la Direction de Présence Pasteur qui tranchera

Les dates et horaires de passages de commissions de sécurité (pré-visite et visite), ne dépendent pas de Présence Pasteur. Elles sont imposées par les commissions elles-mêmes et sont impératives. Les compagnies doivent alors cesser le travail et quitter les salles pour ne pas ralentir le déroulement des visites. (Le temps de coupure, sera récupéré)

Le démontage du matériel se fera le lendemain du dernier jour du festival à partir de 8h.
Aucune dérogation ne sera possible.

7 - Fiche technique Salle Jacques Fornier

Descriptif des aménagements.

La salle Jacques Fornier est aménagée dans une salle d'étude du lycée au rez-de-chaussée du bâtiment principal. Elle mesure 22,70 m de long sur 10,80 m de large et 3,40 m sous plafond).
Elle est composée de 6 trames de 3,15m délimitées par des poutres béton avec retombée de 0,50m laissant un passage libre de 2,90 m de Haut.
Hauteur sous gril 3,15 m
La salle est totalement occultée.

La salle est climatisée. La climatisation doit fonctionner 24h/24h pour assurer une température agréable tout au long de la journée.
Il n'est donc pas possible de modifier les réglages de la climatisation durant les spectacles.

L'accès du public s'effectue depuis la cour par une porte donnant sur l'arrière du gradin, côté Jardin. Une circulation derrière la régie permet d'accéder au côté cour du gradin. Une autre porte depuis la cour permet d'accéder à la zone technique située derrière la scène.
Dimension des portes : Largeur : 1m70, hauteur : 2m10.

Les loges communes climatisées sont accessibles par une porte située derrière la régie.

Le volume intérieur est réparti en 3 zones :

1- Le plateau :

L'aire de jeu :
8 m d'ouverture, 7 m de profondeur.
Hauteur : 3,15 m sous plafond, 2,90 m sous poutre béton
Cadre de scène en velours noir
Pendrillonage à l'allemande.
Les poutres faisant cadre sont habillées de frises.
Fond en velours noir en 2 parties
Sol carrelé revêtu de tapis de danse noir.

La structure grill :
De part et d'autre de l'aire de jeu, dans le sens face/lointain sont installées des structures métalliques de type LAYHER servant de support à 4 poutres alu tri de 300. Ces structures LAYHER font office de coulisses laissant un passage de 0,80m de large sur 2m de haut.
Les poutres alu de 300 servent à l'accrochage des pendrillons et des éclairages. Elles supportent aussi dans chaque trame 7 tubes de diamètre 50 pour compléter les accroches.

2- L'espace public

Le public est installé sur un gradin type SAMIA à coques en plastique habillées de housses pouvant recevoir 84 personnes maximum. Les dimensions du gradin sont de 7,20m d'ouverture sur 3,30m de profondeur.
Une circulation à l'arrière du gradin (derrière la régie) permet d'accéder au côté cour du gradin .

3- La zone technique :

Située à l'arrière du plateau, c'est la zone de stockage des décors et accessoires utiles aux spectacles. Le matériel non utile aux spectacles doit être stocké à l'extérieur sous l'auvent.
Nous fournir obligatoirement les certificats d'ignifugation des décors et accessoires.

Installations techniques :

La régie :

Elle se trouve derrière le gradin sur un planché rehaussé (1,80m x 4,80m).
Le balisage des coulisses, les circulations et les services sont commandés depuis la régie.

Les gradateurs :

24 circuits de 2 kW sont situés au lointain à cour derrière le rideau de fond de scène.

La lumière

Présence Pasteur met à disposition des compagnies un jeu d'orgue à mémoire AVAB PRESTO, 24 gradateurs de 2KW, l'ensemble du câblage électrique et la liaison DMX régie/gradas

A charge pour les compagnies de fournir l'ensemble des projecteurs et du câblage DMX supplémentaire nécessaire à leur spectacle. L'ensemble du matériel devra être vérifié au sol avant le montage
Pour des contraintes de sécurité il est demandé aux compagnies de limiter à 15 le nombre de projecteurs accroché au gril.

En salle les appareils d'éclairage sont installés sur une perche de 7,40 ml à 5,40 m du nez de scène et à 2,50 m de haut entre le gradin et la régie (Voir plan)

La salle étant basse de plafond, il est impératif d'utiliser des projecteurs de petites dimensions.
Les projecteurs 1KW type Juliat 310 sont à proscrire.

Le son :

Présence Pasteur *met à disposition des compagnies un système son de base composé d'une console Yamaha 01V96i + carte MY4DA et deux plans de diffusion (L-Acoustics MTD112) face et lointain.*

Le reste du matériel est à fournir par les compagnies.
Nous vous encourageons à mutualiser le matériel son pour une installation plus cohérente et plus légère. Nous vous communiquerons les coordonnées de tous les régisseurs dès que possible.

La machinerie :

Toutes les accroches sur le grill devront être validées par Présence Pasteur

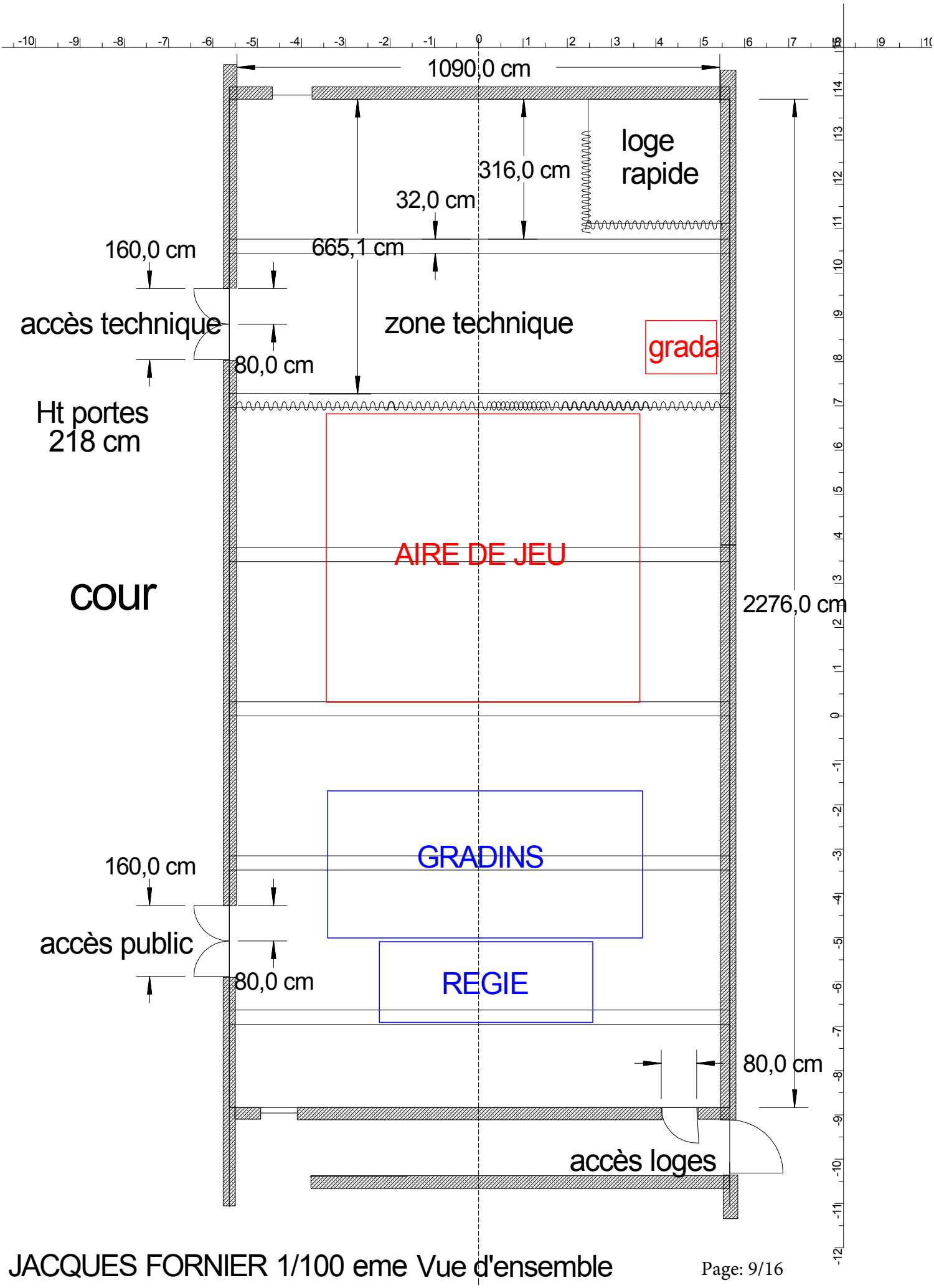

JACQUES FORNIER 1/100 eme Vue d'ensemble

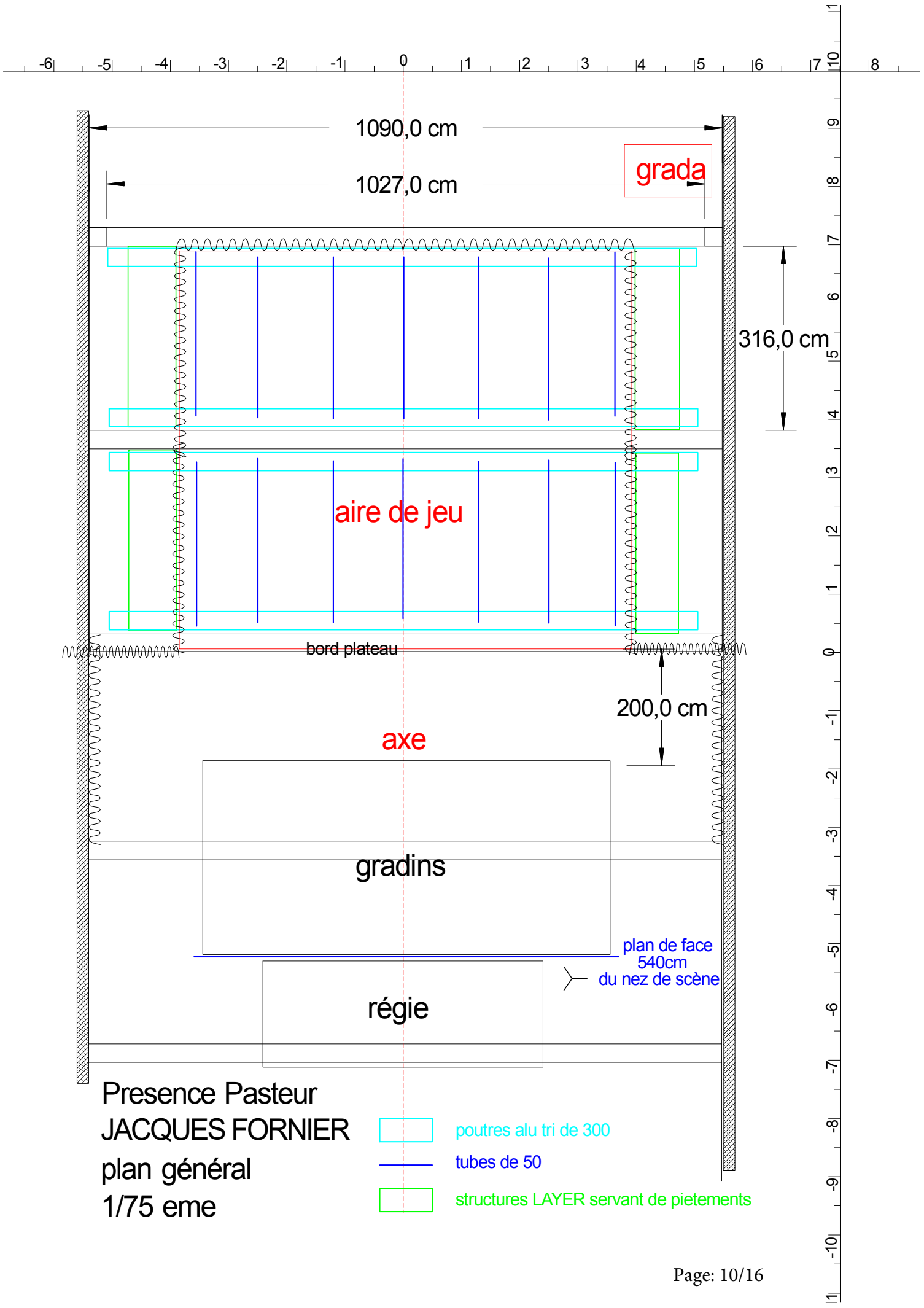
1090,0 cm
1027,0 cm
grada
316,0 cm
aire de jeu
bord plateau
200,0 cm
axe
gradins
plan de face
540cm
du nez de scène
régie
Presence Pasteur
JACQUES FORNIER
plan général
1/75 eme
poutres alu tri de 300
tubes de 50
structures LAYER servant de pietements

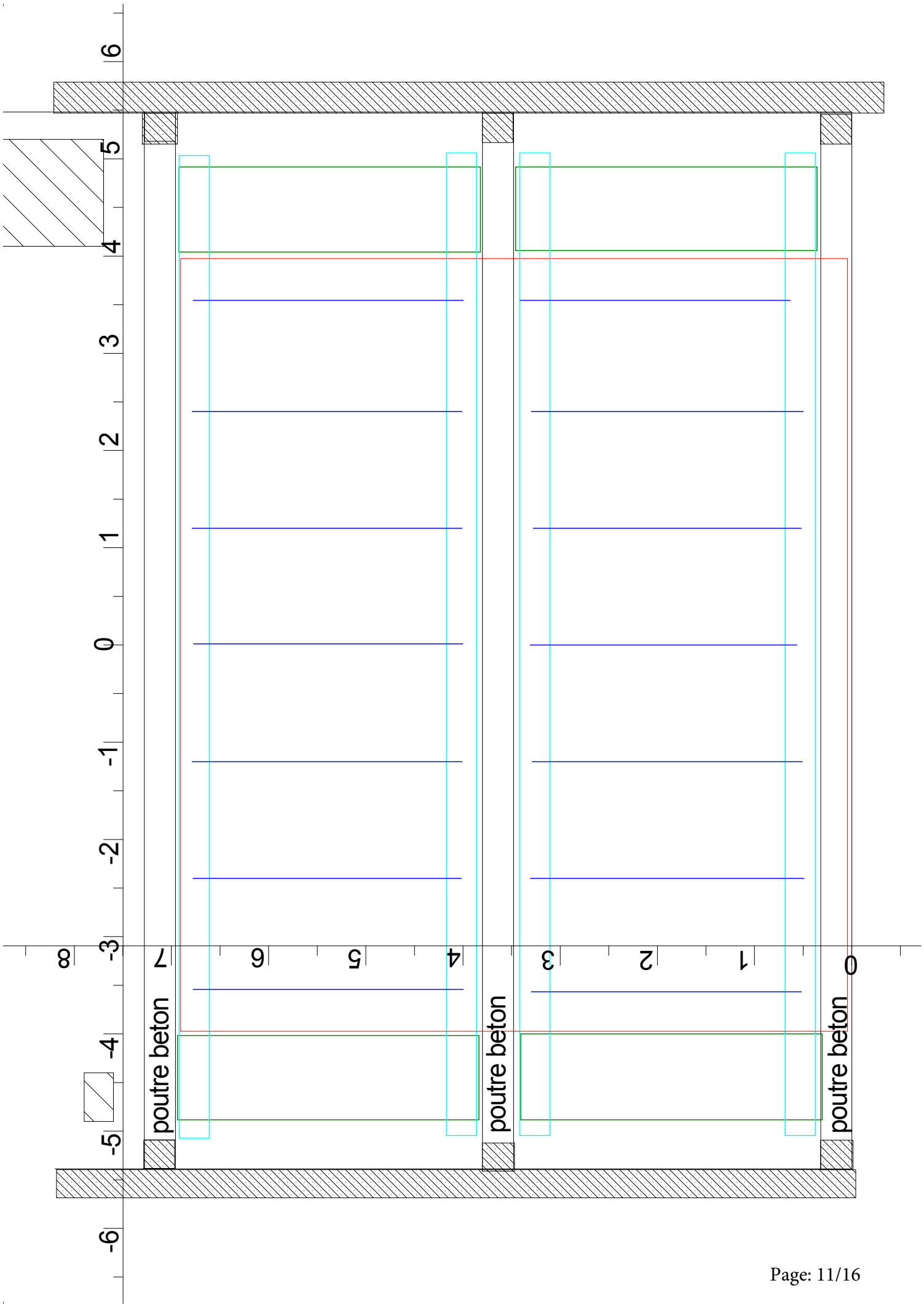
6
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6
8
7
6
5
4
3
2
1
0
poutre beton
poutre beton
poutre beton

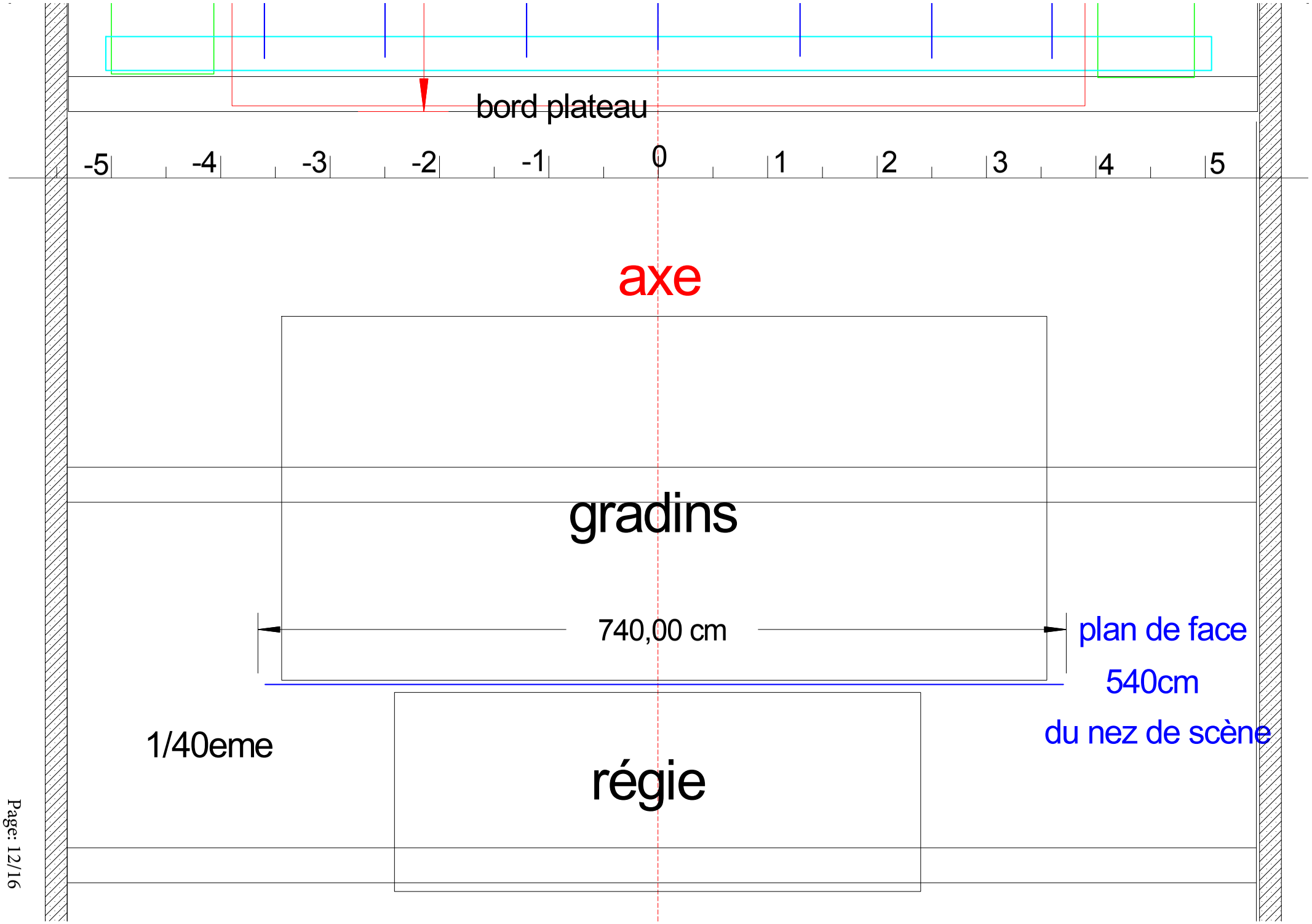
bord plateau
-5
-4
-3
-2
-1
0
1
2
3
4
5
axe
gradins
740,00 cm
plan de face
540cm
du nez de scène
1/40eme
régie

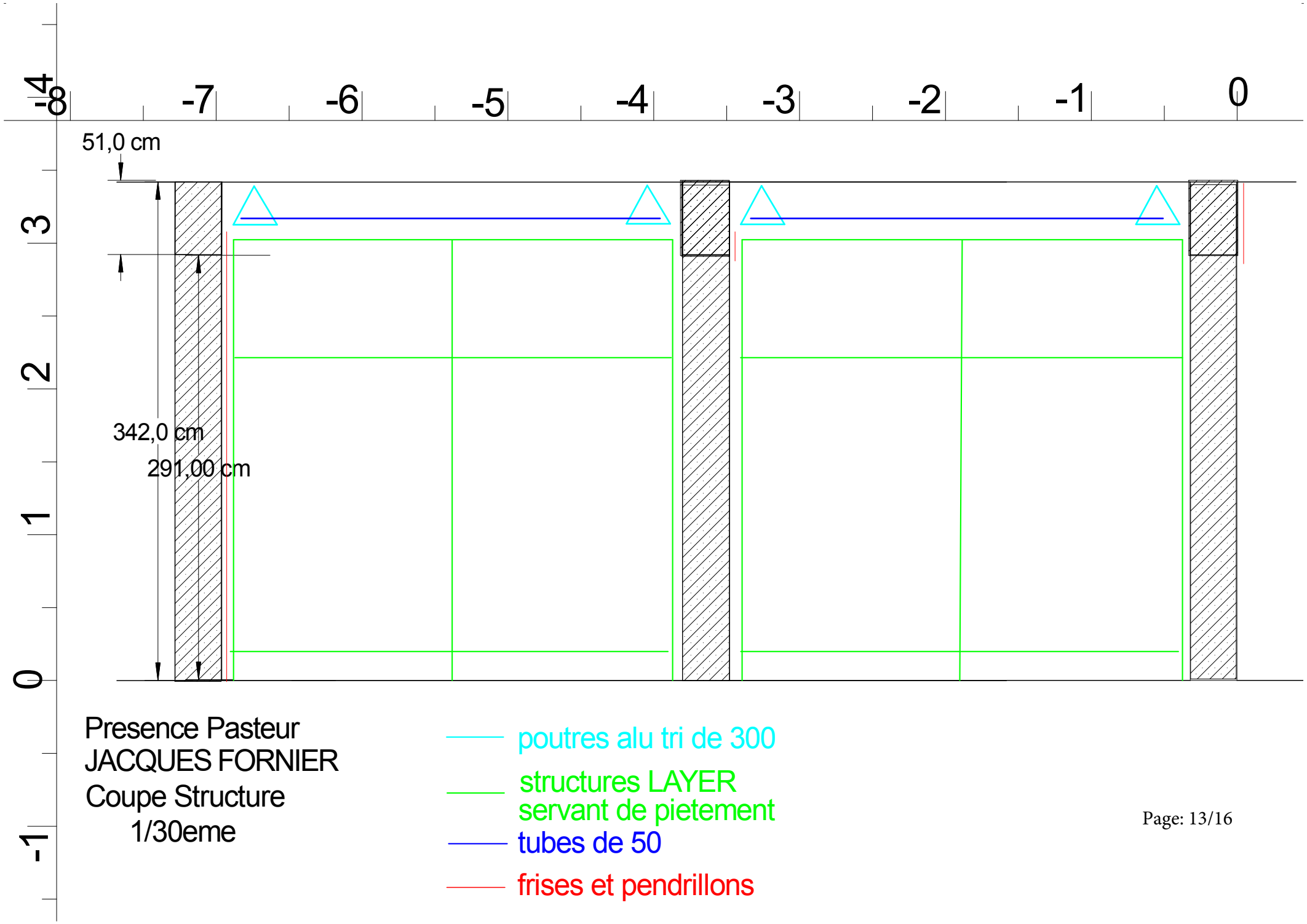

Presence Pasteur
JACQUES FORNIER
Coupe Structure
1/30eme

poutres alu tri de 300

structures LAYER
servant de pietement

tubes de 50

frises et pendrillons

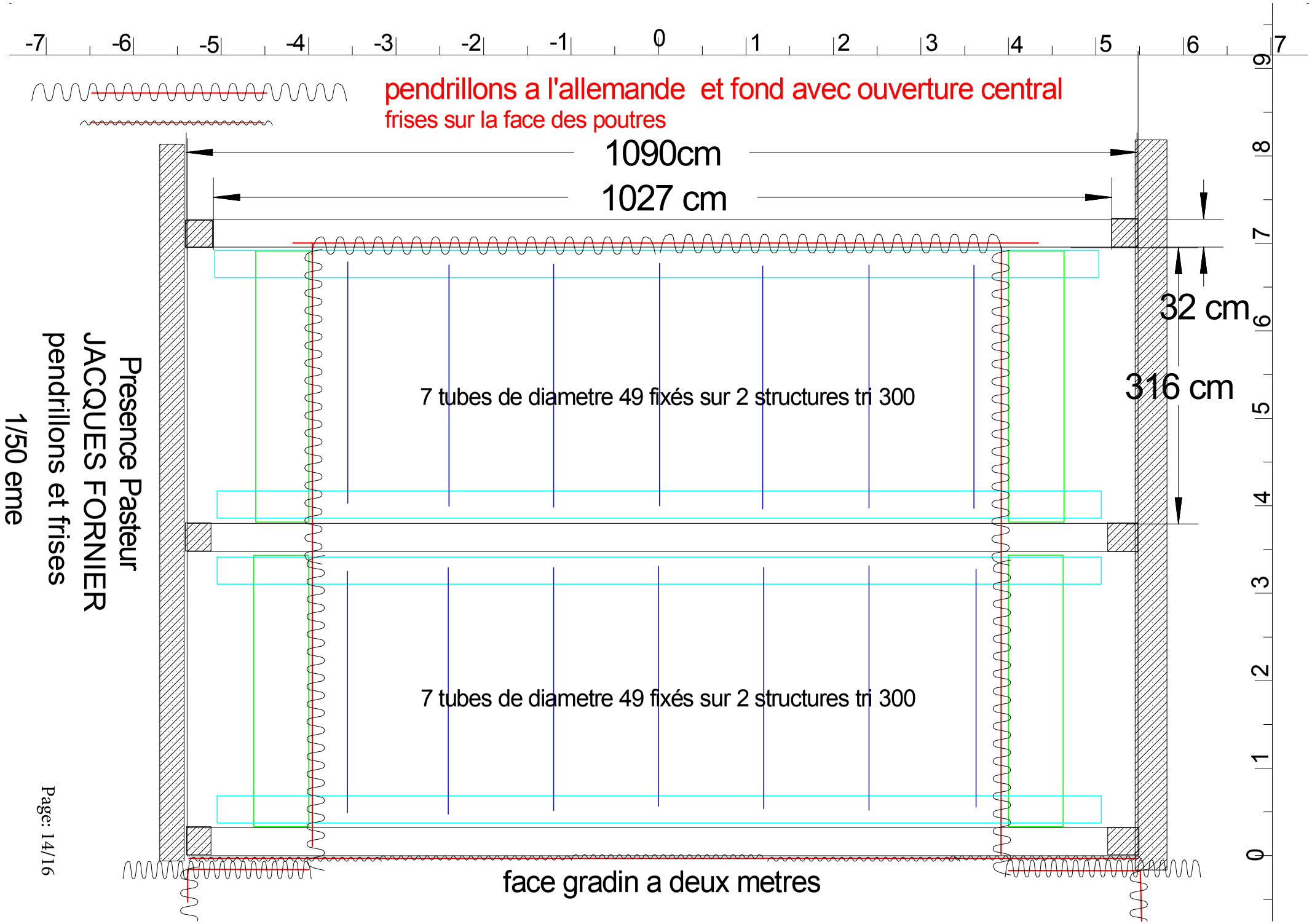

Presence Pasteur
JACQUES FORNIER
pendrillons et frises
1/50 eme

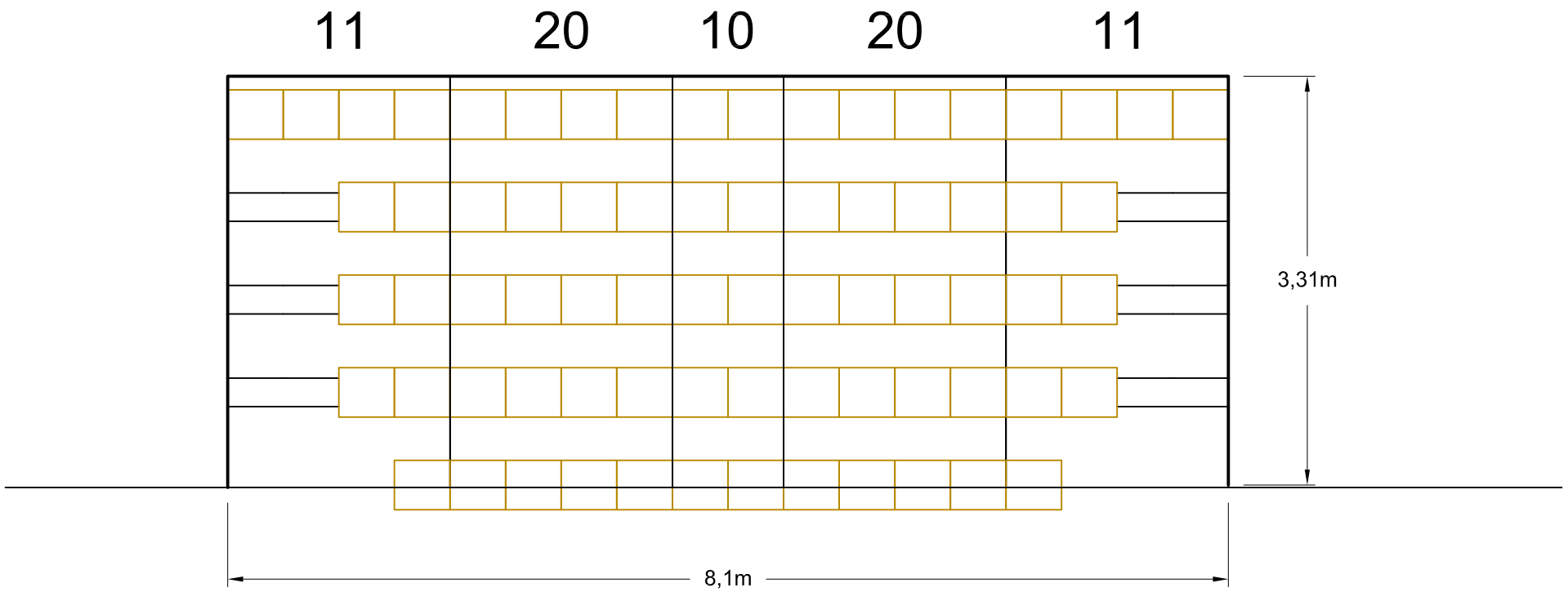

- TRIBUNE SALLE JACQUES FORNIER

Nb de places : 72
Nb de sorties : 2
Nb d'U.P. : 4
Nb de travées : 5
Nb de rangs : 5

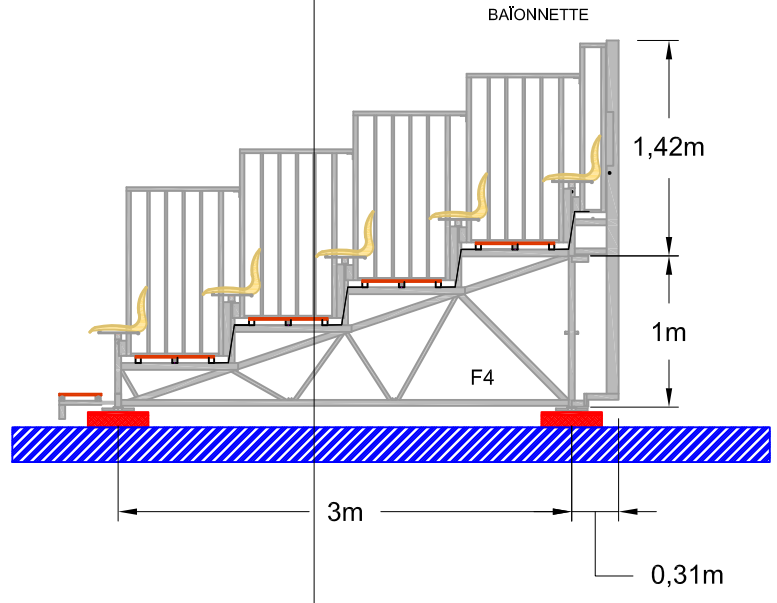

Reproduction et modification interdites sans accord écrit du Bureau d'Etude de L.T.E.

Copy and modification forbidden without written approval of the L.T.E. Design Department

LT EVENTS
22, boulevard Anatole France - 06340 - LA TRINITE
Tél 33 (0)4 93 81 35 28 - Fax 33 (0)4 93 81 31 92

Projet / *Project* : Théâtre de l'Espoir - Salle Jacques Fornier		Echelle / *Scale* : 1/50
Annule & remplace / *Cancels & replaces* : 29-09		S. DELMONTE
N° Dossier / *File No.* :	**Version : 2**	Date : 18-12-17
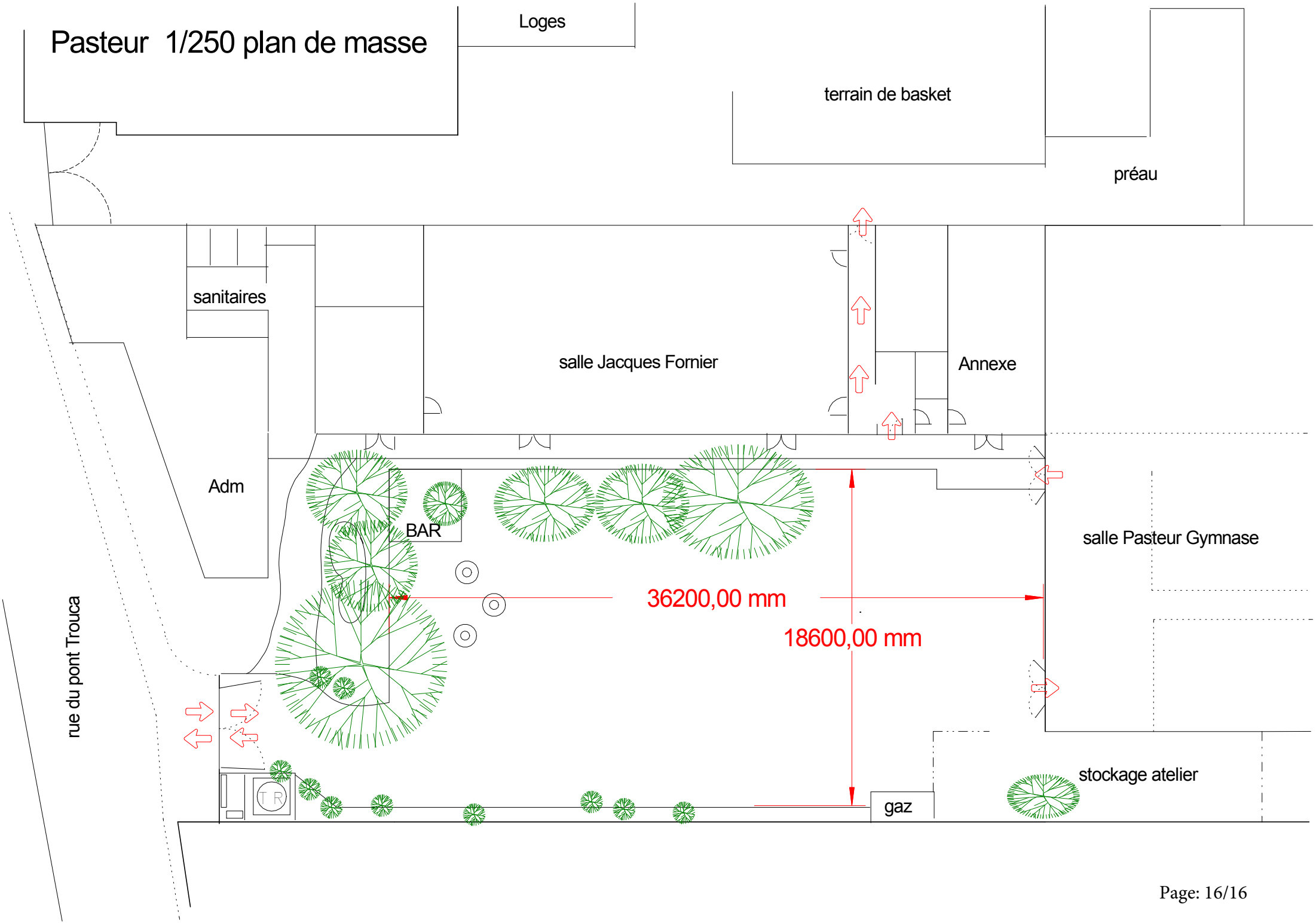
Pasteur 1/250 plan de masse